

Guide formulaire interactif :

- 1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :
- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 - ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;
- 2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :
- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 - ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)
- ⚠ **Conseils pour l'envoi du formulaire (@) :**
- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
 - ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

Informations générales :

Le présent formulaire « 93i-Formlic » ne pourra être utilisé que pour les pilotes souhaitant convertir leur licence BL **ET** qualification d'instructeur « A 81 » en licence BPL « Part-FCL ».

⚠ **Toute demande ne concernant pas une conversion d'une qualification instructeur ne sera pas traitée.**

Pièces à fournir obligatoirement :

- Copie de votre licence BL
- Copie de votre certificat médical de classe 2 en état de validité dûment complété et signé par un docteur agréé ;

Informations navigants :

1/3. Informations sur le candidat :				
Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M			Nom d'usage (si différent de 1)
Prénom(s)	Date de naissance			Lieu de naissance
Rue				
Commune	Code postal			Pays
Téléphone	☎ :			☎ :
Courriel				
N° licence :				

2/3. Privilèges à apposer et attestation sur l'honneur :	
Privilèges à apposer :	
<input type="checkbox"/> Vol « captif » :	
☞ J'atteste sur l'honneur avoir effectué du vol captif : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si vous cochez la case non, vous serez restreint au vol non captif. Par conséquent, vous ne pourrez pas effectuer de vol captif.	
<input type="checkbox"/> Vol « commercial »	
☞ Avoir atteint l'âge de 18 ans : <input type="checkbox"/> Oui	
☞ J'atteste sur l'honneur avoir au moins <input type="text"/> hdv (35h minimum) dont <input type="text"/> hdv (20h minimum) en tant que PIC sur ballon libre.	
Si vous ne respectez pas ces conditions, vous serez restreint au vol non commercial. Par conséquent, vous ne pourrez pas effectuer de vol dans le cadre d'une exploitation commerciale.	

Autorisations et extensions additionnelles :

Classe ballon à gaz :

Groupe A : (Par défaut) → Si vous détenez cette qualification sur votre licence BL.

Groupe B : J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (50h de vol minimum) en tant que PIC sur ballons.

OU Justifier, dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion, d'un contrôle de compétences sur un ballon du groupe B avec un examinateur d'instructeur de ballon libre habilité par décision ministérielle → Dans ce cas, fournir une copie du compte rendu de test.

Classe ballon à air chaud :

Groupe A : (Par défaut) → Si vous détenez cette qualification sur votre licence BL.

Groupe B : J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (100h de vol minimum) en tant que PIC sur ballons.

OU Justifier, dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion, d'un contrôle de compétences sur un ballon du groupe B avec un examinateur d'instructeur de ballon libre habilité par décision ministérielle → Dans ce cas, fournir une copie du compte rendu de test.

Groupe C : J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (200h de vol minimum) en tant que PIC sur ballons.

OU Justifier, dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion, d'un contrôle de compétences sur un ballon du groupe C avec un examinateur d'instructeur de ballon libre habilité par décision ministérielle → Dans ce cas, fournir une copie du compte rendu de test.

Groupe D : J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (300h de vol minimum) en tant que PIC sur ballons.

OU Justifier, dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion, d'un contrôle de compétences sur un ballon du groupe D avec un examinateur d'instructeur de ballon libre habilité par décision ministérielle → Dans ce cas, fournir une copie du compte rendu de test.

Vol de nuit : Titulaire de la qualification « Ascension de nuit » **Oui** **Non**

⚠ Si cette qualification n'est pas inscrite sur votre licence, il faudra fournir la copie des pages de votre carnet de vol qui indique que les 2h de vol avec un instructeur pour étendre ses privilèges à l'instruction au vol de nuit ont été effectuées. La mention « apte à l'instruction au vol de nuit » doit y figurer.

Privilèges d'instructions :

FI(B) :

BPL : (Par défaut) → Si vous détenez la qualification d'instructeur sur votre licence BL.

Extension classe/groupe ballon à gaz :

Titulaire de la mention ballon à gaz : **Oui** **Non**

J'atteste sur l'honneur avoir au moins ascensions (30 ascensions minimum) sur ballon à gaz.

Extension classe/groupe ballon à air chaud :

Titulaire de la mention ballon à air chaud : **Oui** **Non**

J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (80h de vol minimum) sur ballon à air chaud.

Vol de nuit :

Titulaire de la qualification nationale ascension de nuit : **Oui** **Non**

J'atteste sur l'honneur avoir délivré une qualification vol de nuit (2 vols de nuit de 1h en instruction) : **Oui** **Non**

Dans ce cas, il faut fournir le nom, prénom et numéro de licence de l'élève qui s'est vu délivrer la qualification vol de nuit :

⚠ Cette information sera vérifiée dans notre base de données. Si on ne peut pas vérifier de l'exactitude de cette information, aucun privilège d'instruction au vol de nuit ne vous sera délivré. Vous pouvez fournir la copie du carnet de vol de l'élève qui mentionne ces heures de vol pour attester du respect de cette exigence.

Vol captif :

J'atteste sur l'honneur avoir effectué du vol captif : **Oui** **Non**

⚠ Si vous cochez la case non, le privilège d'instruction au vol captif ne vous sera pas délivré.

FI(B) : Instructeur d'instructeurs

- J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (350h de vol minimum) en ballon.
- J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv en instruction (50h de vol minimum) ou décollages en instruction (50 décollages minimum).
- J'atteste sur l'honneur figurer sur la décision ministérielle listant les examinateurs d'instructeur : Oui Non

⚠ Si vous cochez la case non, le privilège d'instruction aux instructeurs ne vous sera pas délivré.

Privilèges d'examineurs :

FE(B) :

BPL et Extension classe ballon à gaz (resp. Ballon à air chaud) :

- Être titulaire de la mention ballon à gaz (resp.ballon à air chaud) : Oui Non
- J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (300 hdv en ballon minimum).
- J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv en instruction (30hdv en instruction minimum).
- J'atteste sur l'honneur avoir conduit un examen pratique en vue de la délivrance d'une licence BL : Oui Non

Dans ce cas, il faut fournir le nom, prénom et numéro de licence de l'élève qui s'est vu délivrer la licence BL :

⚠ Cette information sera vérifiée dans notre base de données. Si on ne peut pas vérifier de l'exactitude de cette information, aucun privilège d'examineur ne vous sera délivré.

Extension commerciale :

- J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (300h de vol en ballon minimum).
- J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv en instruction (50h de vol en instruction minimum).

FIE(B) :

FI(B) : Instructeur d'instructeurs

- J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (350h de vol minimum) de vol en ballon.
- J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv en instruction (50h de vol minimum) ou décollages en instruction (50 décollages minimum).
- J'atteste sur l'honneur avoir au moins effectué h d'instruction à une qualification IBL (10h minimum).
- J'atteste sur l'honneur figurer sur la décision ministérielle listant les examinateurs d'instructeur : Oui Non

⚠ Si vous cochez la case non, le privilège d'instruction aux instructeurs ne vous sera pas délivré.

3/3. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (Lien tuto signature électronique : lci)	
Le		- (Seuls les Options « Tracer » ou « Image » seront acceptées) - Copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)	

Envoi du dossier :

Il faudra envoyer votre demande qui comprend le présent formulaire dûment complété (électroniquement) et signé (électroniquement ou non) à l'adresse mail suivante : licences-navigants@aviation-civile.gouv.fr